

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 29 juin 2021

### CAMPAGNE DE GRIPPE SAISONNIERE : UNE PRIORITE POUR LES PERSONNES A RISQUE

*« La fré lé la, la grip osi. Alon vaksiné ! »*

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté ce mois de juin et se poursuivra jusqu'au 30 septembre 2021. La grippe saisonnière, très contagieuse, est souvent considérée à tort comme bénigne alors qu'elle cause chaque année à La Réunion des hospitalisations et des décès. La priorité est la vaccination des personnes à risque (personnes âgées, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique) et des soignants. L'année dernière, le taux de couverture vaccinale de la population éligible n'était que de 41%, inférieur à la moyenne nationale.

Alors que la co-circulation du virus grippal et du virus Covid-19 n'est pas exclue, l'ARS de La Réunion et l'Assurance Maladie Réunion se mobilisent et soulignent l'importance d'une couverture vaccinale contre la grippe élevée chez les personnes concernées dès le début de cette campagne, associée au bon respect des gestes barrières.

S'il faut se vacciner contre la Covid-19, ceci ne doit pas faire oublier la nécessité de se vacciner, comme chaque année, contre la grippe.

#### En 2020, une couverture vaccinale encore insuffisante

- 69 280 personnes ont été vaccinées à La Réunion, sur 168 228 personnes éligibles
- une couverture vaccinale de 41% des personnes éligibles : en hausse par rapport à l'année 2019 (33%), mais en dessous de la moyenne nationale (environ 50 %).

#### La vaccination des personnes fragiles reste prioritaire

Le vaccin antigrippal est le seul moyen de prévenir la maladie et de protéger les personnes à risque (**les personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'obésité sévère, les femmes enceintes**).

Même s'il ne permet pas toujours d'éviter la maladie, le vaccin réduit le risque de complications graves ou de décès. Les personnes fragiles peuvent développer des pneumonies ou subir une aggravation d'une maladie chronique déjà existante.

Les personnes à risque doivent se faire vacciner dès le début de la campagne. Il ne faut pas attendre l'arrivée de l'épidémie pour le faire, car il faut compter environ 15 jours entre la vaccination et le moment où l'organisme est protégé contre la grippe.

Les personnes peuvent se faire vacciner par leur médecin, sage-femme, infirmier, ou pharmacien.

#### Les professionnels de santé également invités à se faire vacciner

Tous les professionnels de santé, qu'ils exercent en établissement ou en libéral, sont des acteurs majeurs de la vaccination et des relais incontournables auprès des populations concernées. Ils sont le plus à même d'informer les patients sur leur vulnérabilité face à la grippe et sur les bénéfices de la vaccination.

**Comme chaque année, les professionnels de santé sont ainsi invités à se faire vacciner.**

L'objectif est de **se protéger mais aussi de protéger leurs patients, en limiter la diffusion de la grippe dans les établissements et cabinets.**

## Vaccinations Covid-19 et Grippe

Dans le contexte actuel de l'épidémie Covid-19, la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande de maintenir la campagne de vaccination contre la grippe. Si elle est décalée de deux mois sans risque cette année, cette vaccination n'en demeure pas moins importante.

Aussi, **il est fortement conseillé d'effectuer la vaccination contre la Covid-19 puis celle contre la grippe saisonnière.**

**« Un intervalle d'au moins 14 jours devra être respecté entre la vaccination contre la Covid-19 et la vaccination contre la grippe. »**

Concernant les personnes identifiées comme contacts possibles d'un cas de Covid-19 et éligibles à la vaccination contre la grippe, la vaccination contre celle-ci doit être reportée de 10 jours à l'issue de la période d'isolement en l'absence d'apparition de symptômes.

## Une prise en charge du vaccin à 100% pour les populations à risque et les professionnels de santé

Les vaccins sont disponibles en pharmacie depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021. Un courrier d'invitation et de prise en charge de la vaccination a été adressé par l'Assurance maladie aux personnes concernées :

- l'ensemble des assurés de plus de 65 ans,
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques
- les professionnels de santé libéraux éligibles (médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, sages-femmes, pharmaciens titulaires d'offices, infirmiers, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et les pédicures podologues).

Ces bénéficiaires reçoivent actuellement leurs courriers d'invitation par voie postale.

Compte tenu de la difficulté à cibler les femmes enceintes, l'entourage familial des nourrissons à risque, et les personnes en situation d'obésité, ces personnes ne seront pas destinataires du courrier d'invitation de l'Assurance Maladie. Elles sont invitées à se rapprocher de leur médecin traitant, sage-femme, infirmier, ou pharmacien qui leur délivrera l'imprimé de prise en charge si leur état de santé le permet.

## 5 bonnes raisons de se faire vacciner

- 1- **La grippe peut être dangereuse** (forte fièvre, douleurs, fatigue, risque d'hospitalisation...). Elle peut entraîner des complications graves.
- 2- **Le vaccin est le moyen le plus efficace de se protéger.** La grippe est une maladie contagieuse et imprévisible. En étant vacciné, vous réduisez le risque d'avoir la grippe.
- 3- **Le vaccin diminue la sévérité de la grippe.**
- 4- **Le vaccin ne peut pas transmettre la grippe.** Ses effets indésirables sont le plus souvent sans gravité.
- 5- **Le vaccin vous protège vous et votre famille.** Il réduit le risque de transmission du virus à vos proches.

## Une campagne pour sensibiliser les publics concernés

Des actions ont été menées par la CNAM vis-à-vis des professionnels de santé et des personnes à risque pour les informer du démarrage de la campagne de vaccination et les sensibiliser sur l'importance de se faire vacciner contre la grippe :

- Mailing adressé aux médecins, sage-femme, infirmiers et pharmaciens
- Mail et SMS envoyés le 31/05 et 01/06 aux personnes éligibles pour les inciter à retirer leur vaccin dans les pharmacies et se faire vacciner même en l'absence du bon de prise en charge vaccinal

Par ailleurs, la campagne de communication « **La fré lé la, la grip osi. Alon vaksiné !** » est lancée à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Objectif : faire prendre conscience, avec l'arrivée de l'hiver, que le premier geste pour se protéger de la grippe, c'est la vaccination.

**Les outils de la campagne : campagne radio, internet, facebook.**



### Contacts Presse :

- ARS La Réunion : Service Communication - 06 92 66 61 20
- CGSS Réunion : Suzanne BOUNEA – 06 92 77 66 49